
LE PROJET INSTITUTIONNEL DE LA MAISONNÉE

1. MODE D'ÉVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET

Chaque année, un bilan/projet reprenant les aspects financiers, pédagogiques et sociaux de l'A.S.B.L. est remis à tous les administrateurs au plus tard 15 jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Après les éventuelles remarques des administrateurs, ce bilan/projet sera remis aux délégués syndicaux qui, s'ils le souhaitent, rencontreront la direction.

Ce projet, conçu par l'ensemble des travailleurs de notre institution, se veut le résumé des projets annuels de chacun. Comme signalé plus haut, nous travaillons en réseau, de manière interdépendante; aussi jusqu'à présent il n'a jamais fait l'objet que de remarques de détails.